



## Délibération n° 2012-7 Conseil d'administration du 30 mars 2012

**Objet : Adoption du Livre blanc du Comité de pilotage pour les risques routiers professionnels sur la prévention du risque trajet domicile-travail, de la brochure de l'INRS relative à la filière des déchets diffus spécifiques et du Guide de la création de lieux de travail.**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

### Exposé

Le Fonds national de prévention, en lien avec les orientations stratégiques du Programme d'actions poursuivra, pour sa communication, les objectifs déclinés en 2011 au niveau institutionnel, par le développement des partenariats et le renforcement de la notoriété du Fonds et au niveau opérationnel en ciblant les messages de communication destinés au développement de la prévention dans les collectivités et les établissements de soin et à la sensibilisation de tous les acteurs concernés.

A ce titre, le Fonds national de prévention a activement participé à l'élaboration, par le Comité de pilotage pour les risques routiers professionnels, du Livre blanc sur la prévention du risque trajet domicile-travail et par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), de la brochure relative aux « Déchets diffus spécifiques » et du Guide de la création de lieux de travail.

Vu l'article 13 alinéa 12 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour définir le programme d'actions du Fonds national de prévention.

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au conseil d'administration les décisions relatives au FNP.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 28 mars 2012, qui propose au conseil d'approuver ces trois publications avant leur communication aux différents acteurs.

***Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, approuve le Livre blanc du Comité de pilotage pour les risques routiers professionnels sur la prévention du risque trajet domicile-travail, la brochure de l'Institut national de recherche et de sécurité relative aux « Déchets diffus spécifiques » et le Guide de la création de lieux de travail.***

Bordeaux, le 30 mars 2012

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié